



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Entretien avec le Ministre de l'Ecologie

Pour faire suite à la demande intersyndicale d'être reçue par le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe BECHU, ce dernier nous a invités au Ministère ce lundi 19 février 2024. Il était accompagné du nouveau Secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, Hervé BERVILLE.

Le but étant de faire le point, l'Unsa-Ecologie a rappelé d'abord les propos inadmissibles du 1er Ministre qui sont à l'origine du soutien des agriculteurs à commettre toutes les exactions possibles sur les bâtiments, les véhicules et à la vindicte portée sur les Inspecteurs de l'Environnement. Nous indiquons également au Ministre avoir apprécié sa prise de parole publique lors de la conférence de presse à Maignon soutenant avec force les Inspecteurs de l'Environnement de l'OFB, prise de parole qui était essentielle et attendue.

Ensuite, le cœur du sujet pour nous aujourd'hui étant le projet de convention dont il a fait état à la fin de cette conférence de presse, nous interpellons le Ministre sur notre volonté de pouvoir échanger et négocier son contenu avant la signature que nous supputons pour le salon de l'agriculture.

Concernant le port de l'arme, dont l'utilité a questionné le 1er Ministre, l'UNSA-Ecologie a rappelé qu'il s'agit d'un *casus belli* et a réaffirmé la nécessité d'avoir accès à cet équipement afin de garantir la sécurité des agents dans le cadre de l'ensemble de leurs missions.



Enfin, nous lui faisons part de notre désaccord sur le filtrage des intervenants, et donc des questions posées, lors de la visio du 15 février 2024, générant ainsi du mécontentement et de la frustration chez beaucoup de nos collègues.

En réponse à nos interrogations, le Ministre précise que le sujet de l'armement est également pour lui une ligne rouge et que ce sujet ne sera même pas abordé dans la convention. Il considère que ce n'est pas au contrôlé de définir les modalités du contrôle. Concernant la visio de la semaine passée, il reconnaît que l'exercice, étant contraint par le temps, peut apporter de la frustration chez certains agents n'ayant pas pu poser leur question, mais laisse entrevoir la possibilité de refaire cet exercice l'année prochaine.

Enfin, souhaitant aborder la question des pesticides, il ajoute que les ZNT, les aires de captage et la réduction de 50% de l'utilisation des produits phyto sont pour lui des lignes rouges.

Suite à la dégradation d'une vingtaine de locaux OFB, le Ministre nous informe que 12 plaintes ont été déposées et 4 sont en cours. Pour les autres sites dégradés, l'OFB étant accueilli notamment au sein de services déconcentrés (DDT,...), les plaintes ne peuvent pas être déposées par l'OFB mais doivent l'être par les Préfets. Il rappelle également la mise en place de la protection fonctionnelle systématique en cas d'atteintes ou de menaces envers des agents de l'OFB. Un échange a lieu sur la constitution de partie civile systématique de l'OFB en appui des plaintes d'agents. Selon la direction de l'OFB, il faudrait un accord du Conseil d'administration à chaque fois !! Nous sommes surpris de cette réponse et le Ministre demande à voir ce qui doit être fait sur ce point.

La convention est actuellement en cours de discussion au Gouvernement et nous aurons la possibilité, certainement en milieu de semaine, d'apporter nos observations et contributions. Le Ministre nous informe qu'en l'état actuel des réflexions, celle-ci devrait porter sur :

- Un volet de pédagogie réciproque entre les Inspecteurs de l'Environnement d'un côté mais aussi des agriculteurs par l'intermédiaire des Chambres d'agriculture d'autre part,
- Une rencontre annuelle obligatoire entre les chambres d'agriculture, l'OFB et les Préfets
- La création d'un service d'inspections générales interne à l'OFB,
- La mise en place de caméras piétons pour les contrôles des Inspecteurs de l'Environnement, ce qui permettra d'objectiver les contrôles. Ce sujet reste encore à ce jour en phase de discussions et ouvert, notamment sur le contour de son déploiement (mise en place immédiate, expérimentation sur tout le territoire, en test que dans certains départements...).

La convention sera signée avec le président de l'association nationale des chambres départementales d'agriculture.

Le SNE-FSU nous surprend en demandant que nos interventions pour les avis techniques soient effectuées sans armes (donc quand on a fini, on retourne au bureau pour prendre nos moyens de défense et changer de tenue aussi parce que l'inscription « police de l'environnement » entraîne le risque d'être pris pour un Inspecteur de l'Environnement ?!!), l'arrêt de l'utilisation des véhicules siglés « Police environnement » car le gyro et le 2 tons sont interdits aux Inspecteurs de l'Environnement (donc plus aucune utilisation de ces matériels, quel que soit le véhicule !) mais se déclare favorable à l'utilisation de la caméra piéton...



Dans ce mouvement qui a mis à mal la police de l'environnement, l'Unsa-Ecologie sollicite également la prise en compte d'un volet social pour les inspecteurs de l'environnement assurant les missions de police de terrain. En effet, alors que le Ministre a affirmé clairement que cette police de l'environnement devait être considérée comme toutes les autres polices, nous lui demandons de bien vouloir prendre en considération notre demande d'inscription dans le service actif, à l'instar des agents de la Douane par exemple. Le ministre ne ferme pas la porte et précise que ce sera un dossier qui pourra faire l'objet du point qu'il compte faire sur les 5 années d'existence de l'OFB.

L'Unsa-Ecologie sort de cette entrevue avec un sentiment de clarté et de conviction des propos du Ministre. Il n'a pas essayé de contourner les obstacles, il a toujours été clair et précis, avec des éléments concrets. Nous resterons cependant vigilants pour que ces paroles ambitieuses se traduisent en actes concrets.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation Unsa-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2024
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

